

## Procès-verbal de la séance du 16 mars 2018

L'an 2018, le 16 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

**Présents** : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Adjointe au Maire, Franck LEVASSORT, Adjoint au Maire, Albert GIL, Philippe RAYNAUD, Julie HANNETON, Grégory BELLANCOURT, Bernadette GUIMBAULT, Ludivine GILBART, Conseillers Municipaux.

**A été nommé secrétaire** : Philippe RAYNAUD

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 09

**Date de la convocation** : 09/03/2018

**Date d'affichage** : 09/03/2018

### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

DEL/2018/011 - Compte administratif 2017 - eau  
 DEL/2018/012 - Compte de gestion 2017 - eau  
 DEL/2018/013 - Affectation des résultats - eau  
 DEL/2018/014 - Budget primitif 2018 - eau  
 DEL/2018/015 - Compte administratif 2017 - assainissement  
 DEL/2018/016 - Compte de gestion 2017 - assainissement  
 DEL/2018/017 - Affectation des résultats - assainissement  
 DEL/2018/018 - Budget primitif 2018 - assainissement  
 DEL/2018/019 - Compte administratif 2017 - commune  
 DEL/2018/020 - Compte de gestion 2017 - commune  
 DEL/2018/021 - Affectation des résultats - commune  
 DEL/2018/022 - Budget primitif 2018 - commune  
 DEL/2018/023 - Indemnité de conseil au comptable public  
 DEL/2018/024 - FDI allées du cimetière  
 DEL/2018/025 - FDI isolation salle conseil municipal

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

#### • **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### • **Compte administratif 2017 du budget de l'eau (DEL/2018/011)**

Sous la présidence d'Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du service de l'eau de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		17254.76€		364.50€		17 619.26€
Opérations de l'exercice	28 768.50€	33 650.13€	16 651.85€	9818.26€	45 420.35€	43 468.39€
TOTAUX	28 768.50€	50 904.89€	16 651.85€	10 182.76€	45 420.35€	61 087.65€
Résultats de clôture		<b>22 136.39€</b>	<b>6 469.09€</b>			<b>15 667.30€</b>

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau 2017.

#### • **Compte de gestion 2017 du budget de l'eau (DEL/2018/012)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes,

les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare que le compte de gestion du budget de l'eau - commune de Marchezais dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### • Affectation du résultat du budget de l'eau (DEL/2018/013)

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'eau de Marchezais comme suit :

- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- ✓ Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 22 136.39 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 9 530.91 €

#### • Budget primitif 2018 du budget de l'eau (DEL/2018/014)

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	19 869.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	22 136.39 €
CHAP. D 012 Charges personnel et frais assimilés	4 800.00 €		
CHAP. D 014 Atténuations de produits	7 500.00 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	31 268.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €	CHAP. 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	163.01 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 971.41 €		
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	11 112.41 €		
CHAP. D 66 Charges financières	914.58 €		
CHAP. D 67 Charges exceptionnelles	0 €		
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	2 400.00 €		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>53 567.40 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>53 567.40 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	0 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	1 719.00 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 971.41 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	13 620.31 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	9 530.91 €
CHAP. D 020 Dépenses imprévues	1 000.00 €	CHAP. R 10 Réserves	0 €
CHAP. D 040 Opérations d'ordre entre sections	163.01 €	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilées	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>16 502.32 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>16 502.32 €</b>

Il est observé que le présent budget est établi sur la base d'un prix de l'eau au m3, inchangé, de 1.29 € et d'un prix de location de compteur, également inchangé, de 20 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2018 tel qu'il est présenté.

#### • Compte administratif 2017 du budget de l'assainissement (DEL/2018/015)

Sous la présidence d'Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 de l'assainissement de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		41 822.30€		19 767.54€		61 589.84€
Opérations de l'exercice	60 567.94€	51 623.07€	7 743.77€	19 893.89€	68 311.71€	71 516.96€
<b>TOTAUX</b>	<b>60 567.94€</b>	<b>93 445.37€</b>	<b>7 743.77€</b>	<b>39 661.43€</b>	<b>68 311.71€</b>	<b>133 106.80€</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>32 877.43€</b>		<b>31 917.66€</b>		<b>64 795.09€</b>

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2017.

• **Compte de gestion 2017 du budget de l'assainissement (DEL/2018/016)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare que le compte de gestion du budget de l'assainissement - commune de Marchezais dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Affectation du résultat du budget de l'assainissement (DEL/2018/017)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement de Marchezais comme suit :

- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- ✓ Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 32 877.43 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 31 917.66 €

• **Budget primitif 2018 du budget de l'assainissement (DEL/2018/018)**

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	45 550.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	32 877.43 €
CHAP. D012 Charge de personnel et frais assimilés	15 400.00 €		
CHAP. D 014 Atténuations de produits	4 260.00 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	63 840.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	0 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 893.89 €		
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	2 077.96 €		
CHAP. D 66 Charges financières	5 635.58 €		
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	5 400.00 €		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>98 217.43 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>98 217.43 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	0 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	8 194.70 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 893.89 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	43 616.85 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	31 917.66 €
		CHAP. R 13 Subventions d'investissement	0 €
		CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilées	0 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>51 811.55 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>51 811.55 €</b>

Il est observé que le présent budget est établi sur la base d'un prix de l'eau assainie, inchangé, de 2.055 €/m<sup>3</sup> et d'un abonnement annuel, également inchangé, de 60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2018 tel qu'il est présenté.

• **Compte administratif 2017 du budget de la commune (DEL/2018/019)**

Sous la présidence d'Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 de la commune de Marcheçais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		62 306.53€	1 301.39€			61 005.14€
Opérations de l'exercice	249 069.22€	277 772.71€	121 245.00€	44 549.02€	370 314.22€	322 321.73€
TOTAUX	249 069.22€	340 079.24€	122 546.39€	44 549.02€	370 314.22€	383 326.87€
Résultats de clôture		<b>91 010.02€</b>	<b>78 087.37€</b>			<b>13 012.65€</b>
RAR			13 650.00€	28 159.00€		
TOTAUX cumulés	249 069.22€	340 079.24€	91 737.37€	72 708.02€	383 964.22€	411 485.87€
Résultats définitifs		<b>91 010.02€</b>	<b>19029.35</b>			<b>27 521.65€</b>

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget 2017 de la commune de Marcheçais.

• **Compte de gestion 2017 du budget de la commune (DEL/2018/020)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare que le compte de gestion de la commune de Marcheçais dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Affectation du résultat du budget de la commune (DEL/2018/021)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal décide, d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune de Marcheçais comme suit :

- ✓ Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 31 194.26 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : -73 023.37 €
- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 58 514.37 €

• **Budget primitif 2018 du budget de la commune (DEL/2018/022)**

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	52 252.82 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	31 194.26 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	74 662.00 €	CHAP. R 013 Atténuations de charges	9 300.00 €
CHAP. D 014 Atténuation de produits	13 507.00 €	CHAP. R 70 Produits des services, du domaine	21 750.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	28 030.00 €	CHAP. R 73 Impôts et taxes	199 371.20 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 180.63 €	CHAP. R 74 Dotations, subventions et participations	20 862.53 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	108 696.50 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	5 500.00 €
CHAP. D 66 Charges financières	2 009.04 €	CHAP. R 76 Produits financiers	0 €
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	1 500.00 €		
CHAP. D 67 Charges exceptionnelles	1 140.00 €		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>287 977.99 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>287 977.99 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	73 023.37 €	CHAP. R 001 Résultat d'investissement reporté	0 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	12 123.83€	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 180.63 €
CHAP. D 20 Immobilisations incorporelles	12 288.16 €	CHAP. R 10 Dotations, fonds divers et réserves	74 654.73 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	51 199.00 €	CHAP. R 13 Subventions d'investissement	25 260.00 €
CHAP. D 204 Subvention d'équipement versées	0 €	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
CHAP. D. 020 Dépenses imprévues		CHAP 021 – Virement de la section de fonctionnement	28 030.00 €
CHAP .D.041 Opérations patrimoniales	3 475.12€	CHAP.R041 Opérations patrimoniales	3 475.12€
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>152 109.48 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>137 600.48 €</b>
<b>RAR</b>	<b>13 650.00€</b>	<b>RAR</b>	<b>28 159.00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>165 759.48€</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>165 759.48€</b>

Le budget présenté tient compte des subventions allouées aux organismes suivants :

- 300 € à l'hôpital de HOUDAN
- 30 € à la S.P.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif tel qu'il est présenté,
- décide d'allouer les subventions suivantes :
  - à l'Hôpital de Houdan : 300 €
  - à la SPA : 30 €

• **Indemnité de conseil au comptable public (DEL/2018/023)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux, Considérant que 3 comptables, se sont succédé au cours de l'année 2017,

Décide:

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité ;
- Précise que cette indemnité est attribuée au prorata temporis aux trois comptables qui se sont succédé au cours de l'année 2017, à savoir :
  - Jean-François CASADEI du 01/01/2017 au 03/02/2017 ;
  - Line SAINT-VAL du 04/02/2017 au 30/06/2017 ;
  - Patrick CHEVALLIER du 01/07/2017 au 31/12/2017.
- d'accorder à Line SAINT-VAL l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

• **DEL/2018/024-FDI : mise en accessibilité des allées du cimetière**

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer au Fonds Départemental d'Investissement 2018, pour subventionnement le dossier suivant :

- la mise en accessibilité des allées du cimetière.

Montant estimé : 3 000€ HT soit 3 600€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018, pour un montant de 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif à ces travaux :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux d'aménagement	3 600€	
FDI		1 000 €
Autofinancement		2 600€
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 €</b>	<b>3 600 €</b>

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

- **DEL/2018/025-FDI : isolation thermique de la salle de conseil municipal**

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer au Fonds Départemental d'Investissement 2018, pour subventionnement le dossier suivant :

- l'isolation thermique de la salle de conseil municipal

Montant estimé : 3 000€ HT soit 3 600€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018, pour un montant de 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif à ces travaux :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux d'aménagement	3 600€	
FDI		1 000 €
Autofinancement		2 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 €</b>	<b>3 600 €</b>

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

- **Vote des taxes**

Une réflexion sur une possible augmentation ou non des taxes communales est initiée.

Le vote est remis à une date ultérieure.

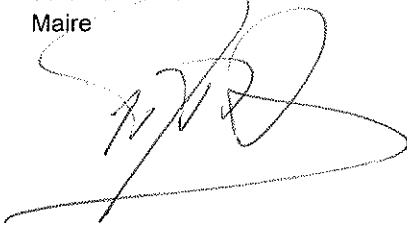
- **Recours gracieux contre le PLU**

La réunion initialement prévue le 16 mars, avec la SODEM et son représentant, est reportée au vendredi 6 avril à 19 heures. Beaucoup de membres du conseil municipal regrettent de ne pas être disponibles à cette date et de ne pouvoir assister à ce rendez-vous.

La séance est levée à 23h50. Le prochain conseil municipal est prévu le 13 avril 2017.

En mairie, le 24 mars 2017

Jérôme DEPONDT  
Maire



Philippe RAYNAUD  
Secrétaire de séance

